

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le 1^{er} février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

26 janvier 2017

A l'exception de :
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Monsieur DUBOIS a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} FEVRIER 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

5/ ACROCEAN 2017 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ROLLER CLUB DE PORNICHET ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents----29

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

Votants -----33

EXPOSE :

Le Roller Club de Pornichet organise la 7^{ème} édition de Acrocéan, compétition de freestyle, qui se déroulera les 25 et 26 mars 2017.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Par délibération n°16.12.14 en date du 14 décembre 2016, la Ville a alloué une subvention exceptionnelle de 1 100 €. Pour cet événement, la Ville prend également en charge la fourniture de différents matériels

Publié le :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre le Roller Club de Pornichet et la Ville de Pornichet.

Certifié exact,
Le Maire,

DELIBERATION :

Jean-Claude
PELLETEUR

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu la délibération n°16.12.14 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 25 janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Roller Club de Pornichet et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR